

L'aide à la mobilité de l'UFA est attribuée pour une durée maximale de 12 mois par année universitaire. A titre exceptionnel, une prolongation du soutien pour une durée totale de 24 mois pourra être demandée lorsque le stage est effectué à la suite ou avant les deux semestres de mobilité dans le pays partenaire. Dans ce cas, la demande de prolongation de soutien devra être justifiée et demandée de manière explicite par le responsable de programme. Une deuxième aide à la mobilité ne pourra être demandée pour la même période.

* Les termes « français » et « allemands » ne correspondent pas à la nationalité des étudiants mais à leur établissement d'origine.